

L'invité de DP

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **25 (1988)**

Heft 910

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Le système de milice: En voie de saturation ?

Le «système de milice», pris au sens large, est une des caractéristiques du paysage suisse — ce système qui veut que chacun soit prêt à assumer toutes sortes de fonctions à côté de son principal domaine d'activité. L'exemple le plus connu en est sans doute le Parlement fédéral dont on ne veut pas qu'il soit un parlement professionnel, mais qu'il reste composé de «citoyens ordinaires» enracinés dans la vie du pays.

Ce système s'étend bien au-delà du Parlement fédéral. Que ce soit au plan cantonal ou communal, dans les organisations professionnelles ou autres, dans les institutions publiques, semi-publiques ou même privées, il est fréquent qu'on vous demande — comme si cela allait parfaitement de soi — de participer à telle ou telle commission, groupe de travail, etc, chargé d'examiner telle ou telle question... quand bien même cette dernière n'est peut-être pas tellement dans votre domaine de compétence.

Les avantages de ce système sont bien connus et, à mon avis, ils sont réels. En particulier, cela empêche — plus ou moins parfaitement il est vrai — que ne se créent une «classe politique» et une ou des technocraties coupées du reste de la société.

Mais ce système comporte aussi des risques et des dangers qui, pour être souvent passés sous silence, n'en sont pas moins évidents. Premièrement, il heurte de front un des principes économiques les plus fondamentaux, à savoir celui de la division des tâches et de la spécialisation. Si tout le monde devait tout faire dans l'économie, cette dernière n'assurerait sans doute même pas la survie physique de ses membres. En d'autres termes, spécialisation et division des tâches sont synonymes d'efficacité et de travail bien fait.

En conséquence, il s'agit de trouver un équilibre entre les avantages et les dangers du système de milice. A

ma connaissance, il n'existe pas de méthode permettant de déterminer de façon plus ou moins précise où cet équilibre se situe, ni d'étude cherchant à vérifier si, à un moment donné, on se trouve près de cet équilibre ou, au contraire, si on en est éloigné d'un côté ou de l'autre. Mais, quand bien même on en est donc réduit à des évaluations subjectives reposant sur une information partielle, il est permis de se demander si les dangers du système ne sont pas, depuis quelques années, en train de l'emporter lentement sur ses avantages. Au fur et à mesure que les problèmes économiques, sociaux et politiques se multiplient et deviennent de plus en plus complexes, le danger est, me semble-t-il, de plus en plus manifeste que, dans notre système de milice, ces problèmes ne soient souvent mal identifiés, mal analysés, et, par voie de conséquence, mal résolus.

Un deuxième risque inhérent au système de milice est celui, beaucoup mieux connu, qu'il ne débouche sur une certaine discrimination. Selon le principal domaine d'activité, tout le monde n'est pas également disponible, tout le monde ne peut pas se libérer dans la même mesure, et cela non seulement à gauche, mais dans bien des cas aussi au centre, voire à droite.

Troisièmement, au plan matériel, le système de milice débouche souvent sur des contrastes saisissants, en ce sens qu'on vous paiera — lorsqu'il y a paiement — une fraction de ce qu'on aurait pu gagner dans le même laps de temps dans son principal domaine d'activité. Les dédommagements offerts par la Berne fédérale pour travail d'expertise, participation aux travaux de commission, etc, sont à cet égard souvent remarquables par leur extrême modestie; et il arrive qu'on les reçoive après le certificat pour la prochaine déclaration d'impôt! Est-on

sûr, dans ces conditions, que dévouement et civisme seront toujours suffisants pour que les tâches confiées dans l'esprit du système suisse de milice soient accomplies de la manière la plus efficace?

Bref, la question qu'on peut se poser est, me semble-t-il, celle de savoir s'il ne serait pas temps d'aller vers un peu plus de professionnalisation et donc de professionnalisme. Les coûts, en francs et centimes, augmenteraient, mais cela serait plus que compensé par des gains d'efficacité, des décisions mieux prises, des fautes évitées, etc. Cependant, allez faire comprendre cela à un souverain qui, comme récemment celui du canton de Vaud, est capable de refuser, à une forte majorité, une modeste augmentation de traitement à ses conseillers d'Etat (alors que dans le privé...)

Jean-Christian Lambelet

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Jean-Christian Lambelet est professeur au Département d'économie et d'économie politique (DEEP) de l'Université de Lausanne et à l'Institut des hautes études internationales (HEI) de Genève.

L'écologie a bon dos

(*réd*) Coca-Cola va lancer sur le marché suisse de nouvelles boîtes en alu, présentées comme écologiques parce que la capsule, au lieu de se détacher à l'ouverture, restera attachée à la boîte. Fini les coupures au pied sur ces résidus tranchants. Ecologique n'est pourtant pas le qualificatif adapté: l'aluminium reste une matière à utiliser aussi parcimonieusement que possible, en raison de la forte consommation d'énergie que nécessite sa fabrication. Des matériaux de substitution existent qui ont obtenu les faveurs de Pepsi-Cola, concurrent direct de Coca. Désormais, choisir l'une ou l'autre de ces marques sera un acte politique.